

CLINIQUE SAINT COEUR
10B Rue Honoré de Balzac
41100 VENDOME

A l'attention de la comptabilité fournisseurs

Porte des Pierres Dorées, le 22/05/2026

N/Réf. : 1779439483
Objet : RAPPEL

Madame, Monsieur,

Sauf erreur ou omission de notre part et malgré deux rappels restés sans effet, vous restez nous devoir la facture échue suivante :

- N° FA2512-4763 du 31/12/2025 : 1.541,82 € TTC

pour un total de 1.541,82 € TTC.

Nous vous prions de bien vouloir procéder au règlement de cette dette à réception de ce courrier.

En l'absence de règlement et sans réponse de votre part, nous nous verrons dans l'obligation d'appliquer sur une prochaine facture des pénalités selon les conditions légales : indemnité forfaitaire de 40 € + taux d'intérêt correspondant au taux directeur (taux de refinancement ou Refi) semestriel de la Banque centrale européenne (BCE) majoré de 10 points, soit 12 % à ce jour.

Compte tenu de l'encours, cette pénalité se monterait à 87,31 € à la date du 22/05/2026 . Ce montant serait amené à évoluer en cas non paiement.

Restant bien sûr à votre disposition pour toute question, nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.



Soline MAYDE
Service comptabilité

Pour toute demande d'informations concernant ce courrier, contactez nous prioritairement par courriel à l'adresse compta@solimed.fr